

DPAA.OPF.OA.9.11.82
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION

DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

83/766 du 8/10/1983
SECRET N° _____/MEN-DGAS-DPAA-SP-P3

retirant les dispositions du décret n° 81/314
MEN-DPAA-SP-P3 du 12.5.81 portant promotion
des Professeurs Certifiés des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire du
Congo au titre de l'année 1978

/ISAS :

// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'art.
titre 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ; des cadres
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 26.6.65 réglementant l'avanc-
ement des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 81/314 MEN-DPAA-SP-P3 du 12.5.81 portant
promotion des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la Rép. Pop. du
Congo au titre de l'année 1978.
(/u le décret n° 81/358/MEN-DPAA-SP-P3 du 30.5.81 portant pro-
motion des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo
au titre de l'année 1979.
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un mem-
bre du conseil des Ministres ;

SECRET :

..../....

ARTICLE 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 81/314/MEN-DPA-SP-P3 du 12.5.81 portant promotion des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1978 en ce qui concerne Monsieur KODIA No81.

ARTICLE 2 : L'intéressé a été promu au 2ème échelon de sa catégorie pour compter du 25.10.79 par le décret n° 81/358/MEN-DPA-SP-P3 du 30.5.81.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

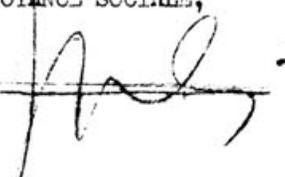
Brazzaville, le 8 Octobre 1983

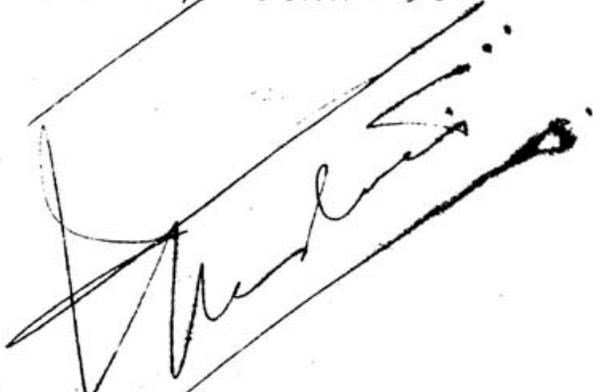
PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

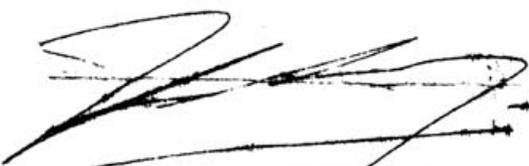

Antoine NDINGA - OPA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,


Bernard COMBO MATSONA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,


Ithi Oasétoumba LEKOONDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN.....	1
DGAS.....	5
DPA.....	5
DFP.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
Trésor;;;;;	2
B/Courrier.....	2
B/Solde.....	5
JORPC.....	2
Dossier.....	2
Intéressé.....	1

